



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Service : Service technique
Dossier suivi par : Cécile Achten
T. 30 91 91-504
F. 30 91 91-500
technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 9 point 2. alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

l'entreprise SARL SCHINDLER a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation de trois ascenseurs et d'un monte-charges à Olm, 1, Groussgaass, pour le compte de la SOCIETE NATIONALE DES HABITATIONS A BON MARCHE.

La demande d'autorisation concernant le dossier n°3A/2024/3591/176 du 18 septembre 2024 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 03 octobre au 18 octobre 2024 inclus.

Kehlen, le 03 octobre 2024

Le Bourgmestre,
Félix Eischen

Le Secrétaire,
Marco Haas



21/10/2024